

REGIE AUTONOME MULTI- SERVICES D'AGADIR
AVIS D'APPEL D'OFFRES
(Séance Publique)

Le Lundi 27 février 2023, il sera procédé à la salle de réunion de la RAMSA en séance publique à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix ci-après :

Appel d'offres n°	Objet	Estimation des coûts des prestations (DH TTC)	Caution provisoire (DH)	Date de visite des lieux (à 10 heures)	Date limite de remise des prospectus *	Observations	Heure limite de remise des offres
12/2023	Fourniture d'engins d'exploitation	5 640 000,00	85 000,00	-	27/02/2023 à 14 :00	Dépôt électronique obligatoire	14 :00
13/2023	Etude de mise à niveau de la relève et du système référencement clientèle	240 000,00	3 500,00	-	-	-	14 :30
14/2023	Raccordement de la STEP de Drarga : Travaux de réalisation et d'équipement de la station de refoulement	6 219 960,00	94 000,00	14/02/2023	27/02/2023 à 15 :00	Réservé PME Dépôt électronique obligatoire	15 :00
15/2023	Fourniture d'outillage de chantier	1 558 168,80	24 000,00	-	27/02/2023 à 15 :30	Réservé PME	15 :30
16/2023	Fourniture et installation des équipements hydromécaniques et électriques des stations de pompage et des réservoirs eau de la RAMSA	1 668 000,00	25 000,00	14/02/2023	27/02/2023 à 16 :00	Réservé PME	16 :00

Le Mardi 28 février 2023, il sera procédé à la salle de réunion de la RAMSA en séance publique à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix ci-après :

Appel d'offres n°	Objet	Estimation des coûts des prestations (DH TTC)	Caution provisoire (DH)	Date de visite des lieux (à 10 heures)	Observations	Heure limite de remise des offres
17/2023	Nettoyage des décanteurs et transfert des boues sèches de la station de traitement des eaux usées du Grand Agadir vers une décharge publique	720 000,00	10 000,00	14/02/2023	Réservé PME	09 :30
18/2023	Travaux d'entretien des espaces verts de la RAMSA	465 024,00	7 000,00	14/02/2023	Réservé PME	10 :00
19/2023	Assistance, soutien logistique et évaluation pour le recrutement d'agents en faveur de la RAMSA	168 000,00	2 500,00	-	-	10 :30
20/2023	Opérations de désinsectisation, dératisation et traitement antivenimeux des ouvrages et des locaux de la RAMSA	225 480,00	3 500,00	14/02/2023	Réservé PME	11 :00

***Les prospectus prévus à l'article 19 du règlement de consultation doivent être présentés dans un pli fermé séparément des dossiers de la soumission.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement aux bureaux du Département Approvisionnements et Moyens Généraux au siège de la RAMSA à l'adresse suivante : Régie Autonome Multi-Services d'Agadir, Rue 18 Novembre, Quartier Industriel Agadir, BP 754, Tél : 05-28-82-96-00/05-28-22-30-30, Fax : 05-28-22-01-15. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma. Les concurrents ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres doivent obligatoirement renseigner leurs coordonnées sur la dite plateforme.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés de la RAMSA.

Pour les appels d'offres dont l'estimation est supérieure ou égale à 2 millions de Dirhams TTC, les concurrents sont tenus de présenter les offres par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14/12/2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Pour les autres appels d'offres, les concurrents peuvent :

- soit déposer avec récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction à l'adresse indiquée ci-dessus ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14/12/2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de consultation.